

BOURSE NATIONALE DE LYCEE

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

La campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2023-2024 ouvre le 29 mai 2023.

Si vous souhaitez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant, il est recommandé d'effectuer votre demande dès l'ouverture de la campagne et avant le 5 juillet 2023.

Qui est concerné ?

Il vous est conseillé de faire cette démarche si :

- Vous êtes responsable - d'un élève inscrit en classe de 3ème au collège qui poursuivra sa scolarité en lycée général, technologique ou professionnel, un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED) ;
 - d'un élève de lycée **non boursier** inscrit en classe de 2nde, 1ère ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel OU 1ère ou 2ème année de CAP ;
- Les ressources de votre foyer ne dépassent pas le plafond d'attribution suivant :

Nombre d'enfant(s) à charge fiscale	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	20 127€	21 674€	24 769€	28 641€	32 511€	37 157€	41 801€	46 446€

Un simulateur de bourse est accessible sur le site <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Document indispensable au calcul du droit à bourse

L'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 est pris en considération pour le calcul du droit à bourse 2023-2024.

La déclaration 2023 sur les revenus 2022 est indispensable, même si vous n'aviez pas de ressources en 2022.

Vous devez impérativement avoir effectué votre déclaration avant les dates ci-dessous :

Comment faire ma demande ?

- en ligne, depuis le portail **Scolarité-Services** uniquement pour les élèves inscrits dans un collège public ;
- à l'aide du formulaire papier pour les élèves inscrits dans un collège privé (ou public de façon exceptionnelle). Le dossier devra impérativement être déposé dans le collège actuel de scolarisation.



Si votre enfant doit changer d'académie à la rentrée scolaire 2023, vous ne devez pas formuler de demande lors de cette campagne de printemps. Vous devrez déposer une demande de bourse papier ou dématérialisée dans le lycée d'accueil entre le 1^{er} septembre et le 19 octobre 2023.